

# « LA MIXITE, RETOUR SUR UNE NOTION AMBIGUË »

---

ACTES DE LA CONFERENCE-DEBAT  
DE MARIE-CHRISTINE JAILLET  
DU 11 JUILLET 2002



Observatoire Régional de l'Intégration  
et de la Ville, Alsace

1 rue de la course ■ 67000 Strasbourg

■ tél: 03 88 14 35 89 ■ fax: 03 88 21 98 31

■ mel: [oriv.alsace@wanadoo.fr](mailto:oriv.alsace@wanadoo.fr)

■ site: [www.oriv-alsace.org](http://www.oriv-alsace.org)

# CONFERENCE

---

Comme il me l'a été demandé, je vais **tenter d'éclairer la notion de mixité, en essayant également de souligner les interrogations et débats que son usage actuel fait surgir.**

## UN TERME AMBIGU ET QUI N'EST JAMAIS DEFINI

Tout d'abord, il est intéressant de relever que **l'on parle de mixité et non de diversité**. Or, dans les faits, ce qui est en jeu, c'est la **diversité sociale**.

La **notion de mixité est un terme par essence ambigu**. Il évoque un état de fait ou une situation qui serait de l'ordre de l'émulsion, c'est-à-dire de ce procédé physico-chimique qui, par agitation, abolirait l'existence de différences.

Alors, pourquoi ce choix du terme de mixité plutôt que celui de diversité ? Cela est sans doute à mettre en rapport avec notre modèle politique : la mixité apparaît plus adaptée à la conception républicaine de l'universalité du citoyen, qui n'est jamais référée à des caractéristiques spécifiques, qu'elles soient culturelles, religieuses ou ethniques. Pour ma part, je lui préfère - même si je ne vais cesser de parler de mixité - le terme de **diversité**, qui, par définition, reconnaît **l'existence de différences**.

La **mixité est également un terme qui n'est jamais défini**. Il est parfois **précisé par un adjectif**. On parlera alors, et ce sont les plus utilisés, de mixité fonctionnelle ou mixité sociale, la première devant participer à la production de la seconde.

## UNE INJONCTION QUI N'EST PAS NOUVELLE

La recherche de mixité **n'est pas un phénomène nouveau**. C'est une notion récurrente qui apparaît à intervalles réguliers dans le champ des politiques publiques, depuis plus de trente ans, généralement accompagné de la même rhétorique.

Ainsi, par exemple, la circulaire d'Olivier Guichard en 1973 qui met fin à la construction des grands ensembles, fait explicitement référence à la mixité, mobilisant déjà, presque mot pour mot, les mêmes arguments qu'aujourd'hui. Dans les attendus de la circulaire, l'appel à la mixité est censé répondre au constat d'une ségrégation socio-spatiale qui met en danger la société.

Quelques années plus tard, la réforme du financement du logement de 1977 justifie la mise en place de l'aide à la personne par le fait que l'aide à la pierre a facilité la ségrégation et qu'il faut désormais privilégier un système d'aide favorisant l'indifférenciation des types de logement. En 1978, le Ministère en charge du logement organise un colloque sur la ségrégation spatiale qui met en avant la nécessité de promouvoir, non pas la mixité, mais le brassage social.

<sup>1</sup> Loi « Solidarité et Renouvellement Urbain »

En 1991, la Loi d’Orientation sur la Ville (LOV) instaure un droit à la ville. Elle critique le principe de la division fonctionnelle de l’espace, en vigueur depuis la loi d’Orientation Foncière, accusée d’être à l’origine de la ségrégation socio-spatiale. La loi se propose de remplacer ce principe par celui de la mixité, dont la mise en œuvre est en particulier instrumentalisée par l’obligation d’un taux de logements sociaux par commune égal à 20 % du parc immobilier.

La loi SRU<sup>1</sup> a repris la même disposition, après que celle-ci ait été supprimée par amendement lors d’un changement électoral, suppression qui a vidé la LOV de sa substance.

Alors que la LOV était essentiellement centrée sur la lutte contre la ghettoïsation, la loi SRU embrasse la question urbaine de manière plus large : elle traite de l’éclatement, de la dilatation de la ville, qui, ajoutée à l’aggravation de la polarisation sociale, mettrait en danger le lien social et le vivre ensemble.

## UNE APPRECIATION DE LA SEGREGATION QUI PEUT VARIER

Le rapport au phénomène de la ségrégation n’est pas un rapport stabilisé dans le temps. Son appréhension par la société et ses élites politiques oscille entre deux pôles :

- Un **premier pôle** caractérisé par une relative neutralité. La ségrégation est alors considérée comme un phénomène d’une relative banalité. Au terme ségrégation, on préfère d’ailleurs l’expression de **division sociale de l’espace**. Elle est appréciée comme le résultat des mécanismes “habituels” de production du logement, du tri urbain et de l’agrégation de comportements individuels qui répondent à la double nécessité sociale de la ressemblance et de la distinction.
- Un **second pôle** procédant davantage d’une **dénonciation de la ségrégation**. Elle n’est pas alors considérée comme la conséquence de mécanismes normaux dans une société, mais comme le résultat d’une intentionnalité ou d’une volonté de mettre des groupes sociaux à l’écart qui vient mettre en danger le fonctionnement de la société. C’est dans ce cas que l’objectif de mixité est réactivé dans les politiques publiques comme alternative à la ségrégation, chaque fois donc que ce phénomène prend des formes trop visibles ou des expressions politiquement insupportables.

Aujourd’hui, avec l’accentuation de la visibilité de la ségrégation qu’illustrent les “quartiers dits en difficulté”, le pendule s’est clairement déplacé vers le second pôle.

## QU’ATTEND-ON DE LA MIXITE ?

On en attend qu’elle favorise l’échange social. Ce recours est sous-tendu par l’idée :

- d’une part, que **le mélange** et le brassage d’individus ou de groupes socialement différents **permettent une meilleure cohabitation**, une meilleure coexistence,

- d'autre part, que la **proximité annihile les situations d'affrontement** induites par le côté à côté, pacifie les relations sociales.

Pour l'imager, on peut reprendre la métaphore de l'émulsion, qui résulte de l'agitation de plusieurs composants dont on n'identifie plus la spécificité de chacun dans le produit final. La mixité agirait de la même manière : il suffirait que l'on mélange et brasse en un même lieu dans la ville des individus différents, pour en espérer la " sortie " d'un individu suffisamment " métissé " ou acculturé pour ne plus être identifiable par son ou ses particularismes. Cela tient un peu du tour de passe-passe. Les interactions individuelles ou entre groupes qui résulteraient de la mixité produiraient ainsi une sorte de socialité pacifiée entre " égaux ".

## UNE REALITE MOINS IDYLLIQUE

Plusieurs travaux sociologiques menés sur ces interactions dites mixtes montrent que celles-ci sont typiquement des interactions flottantes et angoissées, généralement agressives et embarrassées.

En effet, elles supposent des ajustements permanents aux différences mutuelles, l'apprentissage réciproque des codes et des normes propres à chacune des parties.

Par conséquent, **aspirer**, comme à un idéal, **au principe de mixité** par émulsion-fusion des groupes sociaux et de leurs différences, c'est **nier**, en partie au moins, **la réalité des modes de structuration des relations sociales**. Pour **entrer en relation avec autrui**, il faut :

- d'une part, être suffisamment assuré de sa propre identité,
- d'autre part, partager, sinon les mêmes codes, du moins des codes proches.

L'observation de l'organisation des relations sociales montre plutôt la **prégnance d'un principe "d'endogamie<sup>2</sup> sociale"**, voire, en ces temps de globalisation où la peur de l'uniformisation gagne, une **crispation sur l'identité** propre, une forme de revendication du particularisme.

Ainsi, **recourir de manière volontariste au principe de mixité sociale** fait courir le **risque de rendre les parties vindicatives**, pouvant aller jusqu'à provoquer leur rétraction, un repli sur elles-mêmes, l'aspiration à l'entre soi si la différence ne peut être surmontée pour permettre l'échange. Autant de conséquences inverses à l'effet recherché.

Les travaux des sociologues Chamboredon et Lemaire, publiés à la fin des années 1960, montraient, à partir d'une enquête conduite dans les grands ensembles de la région parisienne, que **trop de proximité spatiale produit de la distance sociale**.

## UN AUTRE REGARD POSSIBLE SUR LE "GHETTO"

Les travaux de l'Ecole de Chicago ont montré que la **ségrégation dans l'espace urbain** conduisait à la formation de sortes de "**niches écologiques**" dans la ville, pouvant constituer, en particulier pour les migrants récents, une **véritable ressource sociale**, au moins pour un temps de leur vie, celui de l'accoutumance à un nouvel environnement social.

<sup>2</sup> Epouser une personne du même milieu social

Ainsi, recourir temporairement à un entre soi communautaire ou ethnique peut permettre au primo-arrivant de se réassurer. Face aux incertitudes du monde dans lequel il prend pied, cet entre soi peut lui permettre de disposer de ressources susceptibles de faciliter l'apprentissage des codes et normes en vigueur. Il lui permet donc de bénéficier du soutien de sa communauté pour apprivoiser la société d'accueil et s'y faire une place.

L'**existence des quartiers ethniques** ne peut donc pas être simplement assimilée à un mal absolu qui ferait courir le risque du développement, dans une société donnée, d'une culture du ghetto. Elle peut à l'inverse, et ce n'est pas un paradoxe, faciliter l'insertion dans la société des nouveaux migrants, qui une fois les codes et les usages maîtrisés quitteront cette " niche " et ce lieu, pour se fondre ailleurs dans la société.

Encore faut-il qu'ils puissent, au moment opportun, en partir effectivement. Et c'est bien là le problème auquel sont confrontés nombre d'habitants des "quartiers dits en difficulté" lorsqu'ils sont immigrés ou d'origine immigrée. L'accès au reste de la ville leur est fermé: difficulté à obtenir de leur logeur HLM une mutation pour un autre quartier, impossibilité à entrer dans le parc privé dès lors qu'il n'est pas dégradé. Ils n'ont aucune perspective de trajectoire résidentielle, sans pour autant avoir démerité dans leur effort d'intégration. Ils sont placés dans l'incapacité de parcourir l'espace social et donc l'espace géographique entre deux conditions.

Plus que l'injonction à la mixité, la réponse à cette situation consiste à permettre le déroulement effectif de parcours tant sociaux que résidentiels, en d'autres termes il s'agit d'assurer **un droit à la mobilité**.

La notoriété de ces quartiers s'est pour partie construite sur le fait qu'il est difficile d'en sortir : cela peut expliquer bien des réticences à y être logé puisque accepter d'y entrer c'est en quelque sorte accepter d'y être assigné à résidence. Si les candidats au logement HLM avaient la certitude de pouvoir en partir, sans doute seraient-ils plus nombreux à pouvoir y vivre sans crainte et cela pourrait contribuer à changer l'image de ces quartiers. D'autant qu'il n'est pas sûr que tous partiraient pour autant, mais savoir qu'ils en auraient la possibilité participe de " l'acceptabilité " de ces quartiers.

À titre d'illustration, je voudrais citer l'exemple du quartier du Mirail à Toulouse. Dans nombre de nos enquêtes, les habitants exprimaient douloureusement et avec révolte ce sentiment " d'être pris au piège ", de ne pas pouvoir sortir du quartier, malgré les demandes réitérées de mutation pour d'autres quartiers. Le 21 septembre 2001, les logements du Mirail ont été fortement détériorés par l'explosion de l'usine AZF. Nous nous sommes alors dit que cet événement allait enfin permettre aux candidats au départ de parvenir à leurs fins compte tenu de l'état de leur logement. Et bien il n'en a pas été ainsi : nombre d'entre eux, alors que la catastrophe leur offrait une opportunité " incontestable " de partir, ont " préféré " rester, y compris dans des conditions d'habitat précaires, et ce parce qu'ils avaient là leurs attaches et repères, à un moment, il est vrai, où leurs conditions et équilibre de vie étaient par ailleurs profondément bouleversés.

## OU ET COMMENT APPRECIER LA MIXITE ?

Que l'on retienne le terme de mixité ou celui de diversité, il vise à qualifier la situation d'un " morceau " de ville, ce qui ne prend en compte ni les flux, ni les

dynamiques, ni la temporalité. L'individu habite en un lieu, certes, mais **il pratique un espace urbain infiniment plus large**, accédant plus ou moins à ses services, ses équipements, ses aménités<sup>3</sup>. Il se déplace, circule. Sa vie n'est pas consignée dans l'îlot où il habite. Aussi ne peut-on appréhender la situation d'un individu et les modalités de son intégration à la ville simplement à partir du lieu où il réside. Il convient au contraire de prendre en compte le fait que **l'espace de vie de tout individu s'opère à une autre échelle que celle du quartier**. Or, la mixité est généralement recherchée à cette échelle-là, comme si elle était la seule échelle possible d'interaction sociale, dans une appréhension statique de l'individu. Mais les déplacements, les transports en commun offrent des opportunités de frottement social probablement bien plus grandes que le voisinage.

Si on continue à avancer dans le raisonnement, on peut constater que **l'injonction à produire de la diversité s'appuie sur le constat de l'homogénéité sociale et de l'ethnisation croissantes des grands quartiers d'habitat social**. Celles-ci sont toujours jugées néfastes parce qu'elles participeraient à un processus de ghettoïsation des quartiers qui symboliserait la fracture sociale et la rupture du lien social.

Diverses enquêtes et les travaux de l'INSEE montrent sans aucun doute possible que **les quartiers sur lesquels porte l'injonction à la mixité sont bien des lieux de pauvreté**. Néanmoins, les lieux les plus homogènes, les plus ségrégués dans la ville, simplement du point de vue des revenus, ne sont pas ces quartiers, mais ceux dont on ne parle pas, ceux qui accueillent les tranches supérieures de revenus.

Par ailleurs, **l'injonction à la mixité ne précise jamais de quel point de vue celle-ci doit être appréciée ou mesurée**. Est-ce du point de vue de l'âge, des statuts familiaux, du revenu, de la composition socioprofessionnelle, de l'origine ethnique, de l'itinéraire résidentiel, du statut dans le logement, etc... ?

Pour jouer d'un paradoxe, on pourrait montrer, que, de bien de ces points de vue, **les quartiers dits en difficulté**, sur lesquels pèse le plus fortement l'injonction à la mixité, **sont infiniment plus mixtes ou diversifiés** que bien d'autres espaces urbains.

- Ainsi, si **du point de vue de l'âge**, ils sont bien souvent considérés comme des quartiers jeunes, d'autres lieux dans les agglomérations urbaines sont tout aussi spécialisés démographiquement. Par exemple, les quartiers d'habitat pavillonnaire à la périphérie de nos villes sont essentiellement composés de familles avec deux enfants.
- Du **point de vue des statuts professionnels**, ils mêlent davantage travailleurs stables, travailleurs précaires et chômeurs.
- Du **point de vue de l'origine**, s'y retrouvent, comme nulle part ailleurs dans la ville, des Français de souche, des Français ayant acquis la nationalité, des étrangers de toute provenance (Maghreb, Afrique Noire, Asie du Sud-Est, Europe de l'Est, etc...). À ce titre, ils constituent de véritables quartiers mosaïques.
- Du **point de vue des itinéraires résidentiels**, ils agrègent des populations qui se trouvent à des moments différents de leurs parcours résidentiels : des populations de passage, en début de trajectoire de vie – certes, en moindre proportion qu'avant – des populations qui sont venues y résider par choix, pour se rapprocher par exemple de la famille, mais

aussi, en nombre de plus en plus grand, des ménages en bout de course et comme relégués.

<sup>4</sup> Partie de la science qui a pour objet la découverte des faits

**Définir la mixité n'est donc pas une tâche facile** : il n'est pas sûr que puisse se dessiner un consensus en la matière, tant sa définition dépend de la nature de l'enjeu auquel elle est censée apporter une réponse. On pourrait dire que **l'intérêt à la fois heuristique<sup>4</sup> et pratique** de la mixité est précisément que **chacun peut en avoir sa propre définition**.

Ainsi, à l'échelle d'une agglomération, selon la personne qui parle de mixité – un bailleur HLM, un maire, un habitant d'un quartier dit en difficulté, ou d'un lotissement de la périphérie, ou encore d'un quartier aisé du centre-ville – le terme n'est absolument pas appréhendé de la même manière.

À un niveau plus général, on peut se demander si dans sa mobilisation par le politique, la mixité ne sert pas à masquer un enjeu dont la formulation pourrait être plus brutale ou explicite si l'on n'était pas en France, à savoir la “désethnicisation” des cités HLM les plus déqualifiées, sachant que, par ailleurs, pauvreté et origine se recoupent pour partie, même si tous les pauvres ne sont pas, loin s'en faut, des immigrés ou d'origine immigrée. Mais le risque d'être pauvre ou en situation de précarité les touche infiniment plus. L'intérêt de la notion de mixité consisterait alors à euphémiser l'expression de cet enjeu, dans une société qui voit dans tout regroupement communautaire une menace pour la République et où il est politiquement incorrect de lire le réel, social comme spatial, à partir du critère de l'origine.

## AVEC LA LOI SRU, D'AUTRES ENJEUX

<sup>5</sup> Nicole TABARD, « Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire », *Economie et Statistique*, n°270, octobre 1993, pp. 5-22.

Jusqu'à la LOV, l'injonction à la mixité a essentiellement porté sur les quartiers HLM “de mauvaise notoriété”, ignorant que d'autres lieux dans la ville, **les quartiers riches, sont infiniment plus homogènes socialement**, comme l'ont montré les travaux de Nicole Tabard<sup>5</sup>.

La LOV puis la **loi SRU** ont contribué à **déplacer cet enjeu**, dans la mesure où elles ont fait porter l'obligation de mixité à l'échelle de l'agglomération, par le développement d'une offre HLM plus équilibrée. Elles visaient en effet à mieux répartir le logement social dans l'ensemble des communes de l'agglomération, en tenant compte, dans les choix de localisation, de l'accession des équipements et des services urbains.

Mais pour y parvenir et définir de **réelles politiques sociales d'agglomération en matière d'habitat** destinées à assurer le logement des populations les plus démunies, il faut être capable de **s'affranchir du poids des intérêts communaux** qui alimentent bien souvent des attitudes défensives, par souci de protéger la notoriété communale. Pour cela, il faut disposer d'une **instance supra communale** dotée d'une réelle légitimité politique, c'est-à-dire d'élus issus, à cette échelle-là, du suffrage universel. En effet, quand des élus communaux deviennent des élus “communautaires”, ils défendent généralement les intérêts de la commune où ils ont été élus, refusant alors pour un grand nombre l'implantation de logement sociaux sur “leur” territoire.

Si le principe instauré par ces deux lois peut participer de la lutte contre la spécialisation sociale des territoires urbains, par contre il se heurte à des limites. La loi SRU, pas davantage que la LOV, ne permet en effet :

- de contrecarrer les **stratégies déployées pour contrôler les modalités de peuplement des logements sociaux**. Ainsi, construire du logement HLM ne suffit pas à garantir son accès aux populations les plus fragiles, car il existe une série de processus permettant aux collectivités de contrôler le peuplement, par le biais des contingents qui leur sont réservés en échange de leur garantie des emprunts, ou de manière plus discrète en exerçant des pressions sur l'organisme HLM en contrepartie de l'autorisation à construire qui lui a été donnée,
- d'agir contre le fait que **les populations les plus fragiles ne sont pas uniquement logées dans le parc HLM public**, mais se trouvent soit dans le parc privé non réhabilité du centre ancien, soit dans les copropriétés dégradées des années 1950-1960. L'analyse de la situation toulousaine après l'explosion de l'usine AZF a mis en lumière que les personnes connaissant les situations sociales les plus précaires n'étaient pas logées dans le parc public, mais bien dans le parc privé.

Dès lors, on peut se demander si **l'instillation de logements HLM dans l'ensemble des communes d'un pôle urbain** peut être, à elle seule, **le garant d'une certaine diversité sociale**, quand on constate que la loi SRU ignore ces deux problèmes.

<sup>6</sup> La notion de « géographie prioritaire » renvoie aux sites retenus dans le cadre des dispositifs de la politique de la ville.

## FAIRE L'HISTORIQUE DE LA MOBILISATION DE CETTE NOTION DE MIXITE, DANS LES QUARTIERS DE LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE<sup>6</sup>

À grands traits, on peut discerner sur les vingt dernières années, **trois temps** :

- Un premier temps (fin des années 1970/début des années 1980), où la question était moins celle de la mixité, que celle de **l'identification d'un seuil de tolérance**, celui-ci étant fixé à la présence de 15 % de ménages d'origine étrangère dans un quartier. Cette notion de seuil de tolérance avait alors suscité bien des débats.
- Un second temps, où, sous couvert de mixité, il s'agissait de **faire revenir, dans ces quartiers, les classes moyennes** qui les avaient désertés, en rendant les logements et leur environnement plus attractifs.
- Un troisième temps, où, après que les bailleurs HLM aient fait, à l'épreuve de la réalité, le deuil du retour des classes moyennes, **une autre acceptation de la notion de mixité, plus modeste, est apparue**. Elle était abordée cette fois en termes d'**équilibre de peuplement**, débouchant sur une gestion fine de celui-ci à l'échelle du palier, de la cage d'escalier. Ainsi, l'objectif était de **faciliter la cohabitation entre résidents** en s'efforçant d'aménager les conditions de voisinage, en veillant à ce que ceux qui avaient à cohabiter sur un même palier, dans une même cage d'escalier, dans un même immeuble, puissent s'accommoder les uns des autres. Ce type d'approche a souvent conduit à



rechercher non pas la diversité, mais précisément la similarité des modes de vie. Cela a consisté, par exemple, à éviter de faire voisiner des personnes âgées qui ont du mal à supporter le bruit de jeunes enfants, avec des familles ayant des enfants en bas âge.

Mais cet exercice a des limites, liées d’abord aux contraintes de la gestion locative et aux contraintes de l’organisation du bâti, mais aussi au fait que **les relations sociales ne se prescrivent pas**. L’équilibre du peuplement ne relève pas d’une espèce de science qui permettrait de doser qui peut aller avec qui, qui peut supporter qui. Ce serait pour le moins jouer aux apprentis sorciers, sans avoir du tout d’ailleurs la certitude que ces savants mélanges ne finissent pas par implorer, tant ces équilibres sont instables, soumis aux aléas de la vie et des circonstances.

Par contre, au cas par cas, **l’observation des modes d’organisation de la vie sociale dans un quartier**, la prise en compte de l’histoire de son peuplement peuvent éviter des décisions ou des attitudes qui viendraient contrarier un être ensemble, qui s’est, malgré tout, fabriqué là, d’autant que certaines de ces décisions, touchant au voisinage, peuvent être vécues par les “résidents en place” comme autant d’agressions.

Ces propos, par essence critiques, peuvent donner le sentiment aux acteurs que vous êtes, qu’il n’y a rien à faire. Or, **la situation d’un certain nombre de cités, leur paupérisation croissante, appellent des réponses**, et ce d’autant que l’on a pu relever dans la politique de la ville, à divers moments de son histoire, la tentation d’un abandon de ces lieux aux capacités de la “communauté” à les prendre en charge, ce qui, d’une certaine manière, conduirait la puissance publique à s’exonérer de toute intervention.

Faut-il pour autant renoncer à toute recherche d’une mixité, si plus modestement, on l’appréhende comme le **souci d’une certaine diversité sociale**, et si, pour reprendre les termes de Daniel Béhar, on considère la mixité comme un “mythe utile”<sup>7</sup>. **L’intérêt de la notion de mixité** résiderait alors dans **sa capacité à mobiliser les acteurs publics**.

<sup>7</sup> Daniel BEHAR, « Plaidoyer pour une mixité revisitée : entre incantation, dénonciation et renoncement », *Fondations*, n°13, 2001, pp. 31-40.

## D’AUTRES PISTES D’ACTION POSSIBLES

L’**injonction à la mixité** invite à **lutter contre un enfermement dans un entre soi** de plus en plus paupérisé et qui n’est pas désiré. On peut esquisser d’autres pistes d’action que celle qui consiste à forcer la cohabitation résidentielle. Et ce d’autant que ce qui caractérise aujourd’hui les modes de vie urbains, c’est **la mobilité, l’élargissement de l’horizon spatial, la possibilité pour chacun de circuler dans un espace de plus en plus large**, mais aussi de plus en plus discontinu. Cette mobilité des individus dans la ville leur offre d’autres opportunités de frottement social à la différence et à la diversité. Les espaces et équipements publics sont des lieux qui permettent ces interactions. Aussi plutôt que de rechercher à toute force une diversité sociale “dans la cohabitation sur place”, ne conviendrait-il pas de favoriser les opportunités de frottement social dans le cours de la vie urbaine, en s’attachant par exemple :

- **à ce que les habitants des quartiers dits en difficulté aient accès à l’ensemble de la ville**, à l’ensemble des espaces publics. Cela suppose que leur soit assuré un droit à la mobilité par des politiques de transport public efficaces. Or la politique de la ville a au moins autant travaillé à équiper ces quartiers pour mieux répondre sur place aux besoins des

habitants, souvent au prétexte de leur plus grande difficulté à se déplacer. Plusieurs enquêtes ont souligné l'ambivalence des habitants face à l'équipement de leur quartier : tout en s'en félicitant, ils manifestent également le sentiment qu'il s'agit là d'une manière de les y " consigner " parce qu'on ne veut pas les voir ou les côtoyer ailleurs dans la ville. Leur amener sur place les services et les équipements serait une façon de les dispenser de circuler et de se déplacer dans l'agglomération comme les autres citoyens,

- à ce que **ces quartiers soient banalisés et réintégrés aux dynamiques urbaines**. On sait que les discours les plus négatifs sur ces quartiers et sur les populations qui y vivent sont souvent produits par des gens qui n'y sont jamais allés et qui, sans expérience concrète de ces lieux, véhiculent, en les amplifiant, les rumeurs et stéréotypes fournis par les médias. Ces quartiers doivent devenir une destination possible pour d'autres citoyens que leurs habitants. Cela peut participer à faire de ces lieux, des lieux fréquentés et donc fréquentables, favorisant de nouveaux frottements sociaux et un changement d'image. Les politiques publiques se doivent de rechercher un équilibre difficile entre des objectifs qui peuvent paraître contradictoires : désenclaver ces quartiers en y amenant des équipements ou des événements qui permettraient de constituer des opportunités de frottement social sans pour autant courir le risque d'un suréquipement qui pourrait contribuer à aggraver le sentiment de l'enfermement et de la mise à distance. Une manière de résoudre cette contradiction pourrait consister à y implanter des équipements " rares " ou à vocation d'agglomération,
- **à ce que l'espace public** soit préservé dans la mesure où, dans la ville, il supporte en grand nombre les **situations de rencontre, d'interaction, de frottement social**. C'est en effet dans les lieux publics que la diversité sociale d'une ville se donne à voir, que chacun accepte d'en partager l'usage avec d'autres. Ce partage repose sur un consensus et des règles tacites qui reconnaissent que les lieux publics sont accessibles à tous et que chacun a le droit de s'y tenir. L'existence dans une ville de tels lieux est tout à fait compatible avec celle de quartiers d'habitat homogènes socialement qui répondent à la " demande sociale " d'habiter avec ceux dont on partage les mêmes valeurs et codes sociaux.

Cependant, le **caractère public d'un certain nombre d'espaces est aujourd'hui menacé** par des tentatives de codification ou de restriction de son usage. Cette menace s'exprime par exemple par les " arrêts anti-mendicité " pris par un certain nombre de villes en France qui visent à exclure des places et lieux publics du centre-ville certains groupes qui sont censés en perturber le " bon " usage. Elle s'exprime également dans certains lieux, certes de statut privé, mais à " fonction publique ", tels les galeries marchandes et grands centres commerciaux, dont on expulse les jeunes venus des banlieues s'y rassembler au prétexte que ces regroupements " gênent ". Il est bien possible que la manière dont ces différents groupes ( " jeunes de banlieue ", " routards "... ) se tiennent dans ces lieux, viennent quelque peu transgresser leurs modes d'usage, mais, de son côté, la demande d'éviction portée par d'autres groupes d'usagers, commerçants, riverains, vient annihiler le principe qui constitue le caractère public d'un lieu : son accessibilité à tous sans condition.

Enfin, l'urbanisation telle qu'elle se développe aujourd'hui dans les périphéries urbaines, privilégiant une forme dilatée, peu dense et pavillonnaire porte peu d'attention à l'espace public. Nombre de ces tissus n'offrent ni places ni lieux

centraux susceptibles par la densité et la diversité de leur fréquentation de jouer un rôle dans la fabrication d'un être ensemble.

## EN GUISE DE CONCLUSION

Je voudrais poser trois questions :

- Est-il vraiment nécessaire, pour améliorer les conditions de vie des pauvres dans les cités, qu'ils soient immergés dans un milieu de vie socialement mixte ? En d'autres termes, la mixité, entendue ici comme **la coexistence dans l'espace résidentiel de groupes socialement différenciés**, est-elle vraiment une **condition de leur mieux-être social** ? Ne s'agit-il pas là d'un **présupposé idéologique de classe**, porté en particulier par les classes moyennes ? Mais il ne faut pas en conclure pour autant qu'il est donc légitime de laisser les pauvres et/ou immigrés vivre entre eux dans leur cité, surtout lorsque ce n'est pas ce à quoi ils aspirent.

- Dans une société dont la cohésion sociale peut s'avérer menacée, où les inégalités sociales s'accroissent et se marquent dans la ville, en particulier dans la volonté des plus riches de se mettre physiquement à distance des plus pauvres, peut-on lutter efficacement contre le risque de désolidarisation par la recherche à tout prix d'une proximité spatiale entre nantis et pauvres ?

Derrière la thématique de la mixité, ce qui est en cause tient à la nécessité de repenser les **modalités d'élaboration d'un être ensemble dans des villes de plus en plus travaillées par des mouvements centrifuges et dans des sociétés où les mécanismes de construction des identités collectives sont déstabilisés par la mondialisation. La mixité est-elle une des bonnes réponses ? Un des processus par lesquels peut se reconstruire le souci de l'autre ?** L'acceptabilité de la mixité ne peut **s'apprécier indépendamment du contexte** socio-économique, historique, politique qui détermine la capacité d'une société et de ses membres à **refuser, tolérer, accepter ou rechercher le frottement avec l'autre**, dès lors qu'il incarne la différence.

Si l'on pose comme hypothèse que le refus du frottement à cet autre est lié à la représentation d'une trop grande différence pour être assimilable, alors comment travailler à modifier cette représentation ? S'il s'explique par le sentiment que la confrontation à cette différence trop grande participe d'une insécurisation de celui qui s'y affronte, comment travailler alors à le réassurer socialement pour que, suffisamment sûr de sa propre identité, il puisse ne pas voir dans cette confrontation une source de péril ?

Si la mixité résidentielle fait aujourd'hui problème, néanmoins elle existe en certains lieux de nos villes ? Elle s'y est construite dans le temps, mais ni sur injonction ni sur prescription. Peut-être faudrait-il **s'attacher à analyser les conditions qui y rendent encore possible la cohabitation ?**

- L'injonction à la mixité n'a-t-elle pas **trop focalisé notre attention sur les cités les plus disqualifiées**, appelant à traiter les effets d'un processus, celui du tri des populations dans l'espace urbain, plutôt que d'en interroger les causes ? Il est devenu indispensable de **déporter le regard de ces lieux, vers les lieux qui les engendrent.**

<sup>8</sup> Plan d'Occupation des Sols

En effet, **l'entassement** des pauvres et/ou immigrés dans certaines cités HLM périphériques **résulte d'abord de stratégies sociales** qui s'expriment dans d'autres lieux urbains. Elles consistent à en fermer l'accès aux populations qui ne répondent pas au profil attendu par celles qui y résident déjà. Les ghettos de pauvres ne sont que la conséquence du tri social organisé par le jeu des POS<sup>8</sup> et des coefficients d'occupation des sols. Peut-être, est-ce d'abord à ces stratégies de constitution d'entre soi électif et excluant qu'il faudrait aujourd'hui porter attention. Surtout quand celles-ci s'accompagnent de gestes, qui empruntent à ce que, Jacques Donzelot et moi-même, avons appelé la **sécession**, c'est-à-dire le **refus de toute proximité géographique et sociale par des groupes sociaux** qui appartiennent à ce qu'on appelle les classes moyennes, d'avec les pauvres et/ou immigrés, proximité qui les menacerait parce qu'elle pourrait entraîner, par "contagion", une dévalorisation de leur patrimoine, une baisse de niveau dans les établissements scolaires. Elle pourrait également entraîner la nécessité de l'exercice **d'une solidarité** au profit de populations soupçonnées de ne pas vouloir faire l'effort de l'autonomie, exercice auquel de ce fait les classes moyennes ne se sentent pas tenues. Cette appréciation se développe d'autant plus que le contexte économique est favorable (reprise de la croissance et de l'emploi), et que l'on voit à la figure de la victime de la crise se substituer de plus en plus celle de l'assisté.

Ces peurs se traduisent par le rejet de la cohabitation dans l'espace résidentiel. Elles se manifestent par exemple dans le refus de toute implantation d'HLM, mais aussi d'établissements ou d'équipements accueillant des populations "à problèmes" : anciens toxicomanes, jeunes en difficulté, tziganes...

Ce qui est en jeu, c'est bien **notre capacité collective à fabriquer**, sinon de la mixité, au moins **une ville hospitalière et des espaces urbains qui fassent place à chacun**, et qui ne relèguent pas les plus pauvres, ou du moins, ceux qui incarnent la figure de l'altérité, dans les seuls interstices ou lieux les plus disqualifiés de la ville.

Pour terminer, je voudrais dire que ma conviction personnelle est qu'il conviendrait de substituer au mot d'ordre de la mixité celui de la lutte contre les inégalités, plus à même de résoudre la crise des banlieues, si du moins c'est de cela dont il s'agit.

# SYNTHESE DES DEBATS

---

*La conférence de M.-C. JAILLET a suscité de nombreuses questions et réactions, donnant lieu à des échanges riches.*

*Pour rendre compte au mieux de ces propos et pour une meilleure lecture, il a été choisi de retravailler ces propos et de regrouper les questions des participants et les réponses de la conférencière selon quelques grands items.*

*Au regard des échanges, deux grands axes se dessinent :*

*\* un premier, directement en réaction aux propos tenus par M.-C. JAILLET pendant sa conférence, portant sur les mécanismes expliquant la ségrégation.*

*\* un second sur des aspects connexes à une discussion sur la mixité, qu’ont souhaité aborder les participants.*

*Etant dans une logique de coproduction de la réflexion, le nom des personnes posant les questions et faisant part de leurs réflexions ne sont pas mentionnés, seules les réponses de M.-C. JAILLET sont notifiées comme telles.*

# “DEPLACER LE REGARD DES GRANDS ENSEMBLES GHETTTOÏSES, VERS LES LIEUX QUI GENERENT CES PROCESSUS DE SEGREGATION” M.-C. JAILLET

COMPRENDRE LA SEGREGATION DES QUARTIERS D’HABITAT SOCIAL EN EXAMINANT LES MÉCANISMES AUXQUELS ILS SONT SOUMIS ...

Marie-Christine JAILLET

✓ DES LIEUX AYANT POUR FONCTION TACITE D’ACCUEILLIR TOUS LES EXCLUS DE LA VILLE

Il existe aujourd’hui dans certaines agglomérations un **consensus tacite, implicite, silencieux** : il y a des **lieux**, dans l’aire urbaine, **qui sont “faits” pour accueillir les exclus**, les groupes paupérisés. La réalité est là : les contenir et préserver le reste de la ville de toute irruption de ces populations. La première réaction de la population et des élus, suite à l’explosion d’AZF à Toulouse le 21 septembre 2001, a été celle de la solidarité compassionnelle envers les sinistrés : des propositions de relogement ont été spontanément proposées. Des mouvements de rétraction de la part des organismes HLM et des élus ont ensuite été observés, quand ils se sont aperçus qu’il fallait accueillir durablement des populations au profil particulier, pas tout à fait “blanches”.

Cet exemple illustre le fait que **des quartiers**, en général de grandes cités HLM disqualifiées, **occupent une fonction sociale évidente à l’échelle de l’aire urbaine**. Il existe aujourd’hui un consensus pour laisser ces populations dans ces espaces, quitte à mettre des moyens financiers, des procédures “politique de la ville” pour les y contenir et améliorer leurs conditions d’habitat.

*Le concept de mixité a été réactualisé parce que les habitants de ces quartiers populaires, de par une trop forte concentration de problématiques, n’étaient plus en capacité d’absorber les nouvelles arrivées et que la solidarité était beaucoup plus difficile à faire fonctionner.*

*Cependant, il existe dans ces quartiers une **vie associative beaucoup plus intense, beaucoup plus vivante que dans d’autres quartiers**. Or, personne ne reconnaît cette richesse.*

*Si, dans ces quartiers, le logement était décent, si les travaux étaient réalisés régulièrement, si les familles les plus en difficulté étaient suivies, si les problèmes de sécurité étaient traités, les habitants se sentiraient écoutés. Or, ils ne le sont pas, car les pouvoirs publics leur répondent ne pas avoir de*

*moyens. On les laisse parler pour que le quartier n’explose pas. C’est effectivement le regard que porte l’ensemble des institutions sur ces quartiers. Les gens souhaitent vivre dans ces quartiers, car il y a une vie communautaire, mais **il faudrait qu’ils puissent le faire dans des conditions de vie décentes** pour eux et leurs enfants, que leurs revendications soient prises en compte ; alors, le problème de mixité ne se poserait peut-être même pas.*

#### ✓ DES QUARTIERS STIGMATISES, SOUS LE POIDS DES REPRESENTATIONS

Marie-Christine JAILLET

Il faut noter le **poids considérable des représentations** à la fois sur ces quartiers et sur les populations qui y vivent, des représentations qui sont loin de la réalité sociale. Contrairement au discours porté sur ces lieux, il y a effectivement une vie associative et sociale forte, des réseaux informels de solidarité, des initiatives en tout genre, des ressources de toute nature, mais qui sont très peu valorisés.

**Ces représentations posent problème car elles stigmatisent.** Une série d’études ont démontré qu’il existe des discriminations « à l’adresse », en plus de celles « au nom » et « au faciès », pour la recherche d’emploi. Cela a des effets lourds sur les trajectoires de vie des individus.

Par ailleurs, les classes moyennes, y compris « inférieures » ne reviendront pas dans ces quartiers si cette stigmatisation persiste.

Comment les pouvoirs publics peuvent travailler à la transformation de la représentation ? C’est, à mon sens, une question extrêmement difficile, mais qui est tout à fait indispensable, afin de supprimer **l’effet du stigmatisme du lieu**.

Nulle part ailleurs dans la ville, des habitants doivent faire l’expérience de porter le poids d’un discours produit sur un lieu par ceux qui n’y vivent pas. Et c’est ce discours porté par d’autres qui pèse considérablement.

#### ✓ DES QUARTIERS SOUMIS AUX STRATEGIES DES BAILLEURS HLM

*Ne faudrait-il pas remettre en cause les grands lieux, les grandes cités qui automatiquement créent des ghettos ? Les gens se replient, l’entretien se fait mal... Sur des petits îlots, ces questions d’entretien pourraient être plus facilement réglées, les relations sociales entre les habitants seraient plus nombreuses.*

Marie-Christine JAILLET

C’est en fait **l’ostracisme<sup>9</sup> qui touche ces lieux qui pose problème**. Ainsi, les questions d’entretien ne sont pas forcément liées à l’effet de concentration, mais aux stratégies des bailleurs, qui, pour des raisons très complexes, ont abandonné certains lieux.

<sup>9</sup> Hostilité d’une collectivité qui rejette un de ses membres.

*Les HLM ne croient plus au retour des classes moyennes dans ces quartiers de grands ensembles de logements sociaux. D’ailleurs, ils souhaiteraient les démolir ou que le marché de l’insalubre, le privé, les reprennent. Par contre, ils se présentent aujourd’hui comme des généralistes de l’habitat, en ne s’appelant plus HLM, mais « société d’habitation ». Mais le fantasme n’a pas changé, ils souhaitent toujours loger les classes moyennes.*

*De plus, les HLM pensent à la mixité ethnique quand on parle de mixité sociale. Il existe alors un effet pervers de la mixité sociale. En effet, la mixité sociale est un moyen légal pour faire attendre plus longtemps que les autres les ménages étrangers ou d’origine étrangère pour un logement social. On a*

Marie-Christine JAILLET

*ainsi moins d'étrangers dans le parc social. On parlait autrefois de seuil de tolérance.*

Les **HLM ont**, en effet, **fait le deuil du retour des classes moyennes** dans les quartiers de la géographie prioritaire, mais leur stratégie actuelle reste toujours tournée **vers le logement des classes moyennes en début de trajectoire de vie**. L'argumentation est facile : 80 % de la population française est en dessous des plafonds HLM. Il suffit donc de choisir les ménages situés en haut de l'échelle plutôt que ceux situés en bas.

Certes, le **mouvement HLM a évolué, mais pas de manière homogène** : il existe des tensions entre les différentes familles d'HLM. Ainsi, les SA adoptent de plus en plus, des stratégies comparables à celles de sociétés de promotion immobilière privées.

## ... ET PRENDRE EN COMPTE LES STRATEGIES DES CLASSES MOYENNES

Marie-Christine JAILLET

### ✓ DES CLASSES MOYENNES QUI SURINVESTISSENT L'ESPACE RESIDENTIEL POUR SE RE-ASSURER ...

L'ensemble du reste de l'espace urbain de la ville se ferme, en raison du **positionnement des classes moyennes**. Que faut-il faire pour que cette population développant des positions réactives, défensives, des stratégies d'appariement électif, soient éventuellement sur d'autres positions ?

Cette question renvoie à celle de la **réassurance de ces fractions sociales**, aujourd'hui insécurisées par rapport à leurs conditions de vie par le sentiment de ne plus maîtriser sa vie, de ne plus avoir l'assurance de garder son emploi, de ne pas toujours pouvoir offrir à ses enfants une situation sociale meilleure que la vôtre. En réponse, les classes moyennes surinvestissent l'espace résidentiel, car elles ont le sentiment qu'elles peuvent le maîtriser et s'y réassurer.

Ces groupes sociaux sont dans des **stratégies d'éviction**. Tout ce qui ne leur ressemble pas, tout ce qui peut perturber leur tranquillité sociale, leur mode de reproduction, est mis à distance.

Quel discours politique adopter pour réassurer cette population confrontée à cette insécurité ?

*Que penser de la mixité sociale qui se développe dans les communes périphériques bourgeoises ? En effet, on sait que, le plus souvent, lorsqu'un bailleur implante un logement social sur ce type de territoire, la famille qui s'y installera est sélectionnée, tout d'abord, par le bailleur, mais aussi par les associations de maires, par les associations d'habitants. Est-ce vraiment de la mixité sociale ?*

*De plus, il faut noter que toutes les familles ne peuvent s'installer dans ces communes car, comme généralement les transports collectifs n'y sont pas beaucoup développés, cela nécessite la possession d'une voiture. Ce fait exclut un nombre important de ménages. Est-ce vraiment de la mixité sociale ?*



Marie-Christine JAILLET

<sup>10</sup> Revue Esprit,  
“Quand la ville se  
défait”, novembre  
1999.

L'enjeu est bien, dans la société française **le comportement des classes moyennes**. En effet, les plus nantis ont toujours les moyens, quelque soit la ville, d'organiser à leur convenance leur espace de vie.

Par contre, **les classes moyennes ont fait de la ville un enjeu**. Elles portent une vision de la ville, un projet de ville, qu'elles essaient d'imposer aux autres groupes sociaux. Ainsi, dans les années 70-80, les classes moyennes des périphéries ont pris le pouvoir et l'ont assumé. Aujourd'hui elles adoptent un comportement résidentiel **“d'appariement électif”**.

Cela entraîne, ce que J. DONZELOT<sup>10</sup> et moi-même appelons, un **risque de sécession** : elles ont la tentation de **s'abstraire d'un principe de solidarité**.

Il existe, à ce propos, plusieurs types de discours :

- un discours assez sommaire, assez brutal : “pas d'arabes chez nous”,
- un discours plus sophistiqué : “on ne les veut pas chez nous, parce que c'est mieux pour eux”. En effet, les conditions n'y seraient pas réunies pour favoriser leur intégration. Ce type de discours est produit par des populations capables de construire un argumentaire politiquement correct.

Il est vrai que l'objectif des 20 % de HLM prévu par la loi SRU peut être maîtrisé par un certain nombre de maires. En effet, compte tenu des stratégies des SA d'HLM et du droit de réservation des communes, lié à la garantie du prêt de la société, les maires ont les moyens de contrôler le peuplement de ces résidences HLM, y compris pour satisfaire des besoins sociaux réels auxquels ils sont confrontés (décohabitation...). Cela ne règle pas la question de la déghettoisation.

Les élus ne sont pas foncièrement mauvais. S'ils adoptent une attitude comme celle-ci, c'est effectivement parce que les électeurs font pression pour qu'il en soit ainsi.

La question est donc bien, de **comprendre pourquoi certaines fractions des classes moyennes développent aujourd'hui ce type d'attitude de mise à distance**, car paradoxalement, ce sont dans le même temps ces catégories sociales qui sont capables de solidarité “compassionnelle” pour les grandes causes humanitaires internationales. Ce sont les mêmes capables de se mobiliser lors d'événements graves en Angola, en Tchétchénie ou au Rwanda, qui refusent l'implantation d'un HLM dans leur quartier sur la rhétorique de « il en faut, mais ici ce n'est pas possible ». Il faut pouvoir comprendre cette contradiction, **réactiver le débat politique**, avoir des élus capables de tenir éventuellement face à la réaction hostile d'électeurs constitués en association.

#### ✓ UNE ILLUSTRATION DE CES STRATEGIES DANS LE CHAMP SCOLAIRE

*Ces ghettos ne permettent pas à l'école d'être ce qu'elle devrait être : un lieu de brassage pour les enfants, de frottement social, de confrontation et d'acceptation de la différence...*

De nombreux travaux ont été menés sur la question **des stratégies scolaires**. Celles-ci sont comparables à celles en jeu dans l'espace urbain : **elles sont liées aux conduites stratégiques des classes moyennes**, qui cherchent à maximiser les chances de réussite scolaire de leurs enfants en veillant à la qualité et à la “fréquentation” sociale des établissements.

Elles cherchent à **contrôler**, non seulement **l'espace résidentiel**, mais aussi, **l'école**. Elles se sentent menacées, pas au sens physique du terme, mais au

Marie-Christine JAILLET

sens où la venue de classes plus pauvres affaiblirait la qualité de la prestation scolaire, en faisant baisser le niveau.

La solution au problème de la ghettoïsation ne se trouve pas dans les grands ensembles, mais ailleurs : **il faut déplacer le regard de ces lieux-là vers les lieux qui génèrent ces processus.**

## AU-DELA DE LA NOTION DE MIXITE, PRIVILEGIER D'AUTRES APPROCHES

### ✓ S'INTERESSER A L'ESPACE PUBLIC COMME LIEU DE FROTTEMENT SOCIAL

Marie-Christine JAILLET

Au lieu de focaliser sur l'espace résidentiel, il serait intéressant **d'identifier les lieux, les moments, les événements qui permettent de faire l'apprentissage du frottement social.**

Paradoxalement, les habitants des quartiers de grands ensembles peuvent fréquenter davantage les lieux centraux, que, par exemple, les populations résidant dans les périphéries pavillonnaires qui sont, d'une certaine manière, des espaces se suffisant à eux-mêmes. En effet, de nouvelles centralités commerciales et de loisirs s'y organisent.

Ainsi, les enquêtes ont montré qu'un habitant des quartiers périphériques sud de Toulouse vit de plus en plus dans l'espace où il habite, se déplace peu au centre de Toulouse. Il fréquente des lieux où il rencontrera des ingénieurs, des techniciens, des cadres. Par conséquent, cet habitant a de moins en moins de chances de rencontrer, dans les actes de sa vie quotidienne, un habitant du Mirail, sauf s'il est âgé de 15 ou 16 ans.

Il existe, en effet, dans chaque ville un lieu central (une place, une rue, une galerie marchande) où se rencontrent des jeunes venant de quartiers extrêmement différents : on se toise, on se croise en petits groupes. S'il existe encore cette possibilité de frottement entre les jeunes, elle n'existe plus pour leurs parents.

Certains chercheurs défendent l'idée que le frottement physique, la fréquentation des mêmes espaces n'est plus essentielle, car la représentation de la diversité du monde est réalisée par les média télévisés. Le frottement pourrait alors s'opérer par cette médiation. Je ne partage pas cette idée parce que ce média n'est pas neutre et qu'il ne vaut pas pour expérience concrète du frottement et de l'interaction.

On perd ces occasions de frottement social, parce que la mobilité nous permet d'aller de plus en plus loin et que la réorganisation des équipements publics et commerciaux transforme la ville en une succession d'archipels, où l'on peut trouver, dans "chaque île" la totalité des ressources dont on a besoin.

De plus, si **la ville a de tous temps été ségréguée**, a eu ses quartiers pauvres et ses quartiers bourgeois, **elle a connu des époques où l'espace public a assumé cette fonction de mise en scène de la diversité.** Citons l'exemple du boulevard parisien à la fin du 19ème siècle décrit par Michèle Perrot, où se croisent, se frottent, les bourgeois et les ouvriers. C'était un lieu de représentation, de "mise en scène" de la différence qui permettait à chacun de faire l'expérience de la confrontation et d'une possible commune appartenance.

L'espace public continue à fonctionner encore parfois aujourd'hui, et notamment pour les jeunes, comme une sorte de "théâtre" fait d'interactions, de regards, de gestes.

✓ PRIVILEGIER LA MOBILITE RESIDENTIELLE

*Le choix de résidence n'est-il pas plutôt économique : a-t-on un choix possible quand on touche le RMI ?*

Au-delà de la mixité, **la question plus concrète est celle de donner le choix à chacun du lieu à habiter.** Probablement, certains habitants des cités d'habitat social voudront y rester, ce choix étant lié à leur cycle de vie, à leur parcours. Elles peuvent être considérées un temps comme un lieu ressource.

Le problème aujourd'hui est l'impossibilité d'en sortir. **Les habitants sont captifs de leur lieu de résidence.** C'est la question du choix qui est fondamentale.

Il faut que ces quartiers HLM assument la fonction qu'ils ont assumée pour d'autres générations : celle de transit. Ainsi, des habitants s'installaient en HLM en début de trajectoire de vie, et partaient ensuite.

✓ POSER LA QUESTION DE L'EGALITE URBAINE

*Au-delà de la question de mixité ou de diversité, il faut aller plus loin et évoquer plutôt **la question de l'égalité urbaine**, c'est-à-dire le fait que l'espace urbain soit traité de la même manière dans son quotidien, son entretien, dans la présence des services publics. Quand on aura avancé sur cette question de l'égalité urbaine, on se posera beaucoup moins les questions de diversité et de mixité.*

✓ ... MAIS ATTENTION AU RISQUE DE JEU SEMANTIQUE

*Ne nous proposez-vous pas un mirage contre un autre en passant de la mixité à la mobilité, autrement dit, est-ce qu'on a des indices ou des indicateurs de la fonction de socialisation, par la mobilité ?*

Quand on dit : passons de la mixité à la question de la mobilité, le **risque est en effet de remplacer un mot par un autre** de jouer avec les mots et de laisser la question entière.

Cependant aujourd'hui, quand on se pose la question de la lutte contre la ségrégation, on ne peut plus raisonner sur la seule dimension de l'espace résidentiel parce que la vie d'un individu citoyen aujourd'hui est une vie où les opportunités de rencontre et de frottement se passent hors de l'espace résidentiel, dans ses déplacements, dans les lieux qu'il fréquente pour faire ses courses, consommer des loisirs, pratiquer un sport ou une activité.

*N'existe-t-il pas un danger à vouloir transférer la question sur les espaces publics ?*

*Les espaces publics sont eux-mêmes en situation de ségrégation, situations parfois comparables à celles constatées dans le logement.*

Marie-Christine JAILLET

Marie-Christine JAILLET

Marie-Christine JAILLET

En effet, comme la question de la mobilité, il faut faire attention à ne pas opérer de déplacement sémantique. Cependant, les **acteurs doivent sortir d'une réflexion où la mixité est pensée seulement par rapport au lieu de résidence**, car leur appréciation des conditions de la cidadinité, de l'urbanité est de moins en moins juste au fur et à mesure qu'évoluent les modes de vie. Elles s'inscrivent de moins en moins dans la seule échelle de la proximité ou du quartier.

## AUTRES THEMES ABORDES

### LA MIXITE SOCIALE : VALEUR POLITIQUE DE DROITE OU DE GAUCHE ?

*La loi "Solidarité et Renouvellement Urbain" (loi SRU) a été proposée par un ministre communiste et un gouvernement de gauche. Or, c'est assez paradoxal, car la mixité, autrefois, était ressentie comme une injonction réformiste, une abnégation de la lutte des classes, voulant empêcher les ouvriers d'avoir une identité forte et de rester en communauté. Comment est-on passé d'une mixité sociale, valeur de droite, à une mixité sociale valeur de gauche ?*

*Cela s'explique peut-être si on associe la mixité au mythe républicain, car cette **notion renvoie à l'idée d'un individu abstrait qui adopte des valeurs universelles**. Or, cette idée est aussi un fondement du marxisme, présent dans le Manifeste du Parti communiste. En effet, lorsque Marx fait l'éloge du capitalisme, libérant le prolétariat de toute attache, il en fait un travailleur mobile : le prolétaire est alors, lui aussi, un individu abstrait adoptant des valeurs universelles.*

Marie-Christine JAILLET

Il existe dans notre inconscient collectif un mythe républicain, celui d'un individu désincarné, délié de tout type d'appartenance, qu'elle soit religieuse ou ethnique. Faut-il ou non réaménager le modèle républicain ? Je ne trancherai pas le débat, mais je pense qu'il est important de continuer à tenir ce modèle, tout en l'aménageant, pour dépasser sa vision fondamentaliste, vision qui pose problème, justement.

Il est intéressant de constater que le texte accompagnant la circulaire de 1973, rédigé par Olivier Guichard, ministre d'un gouvernement de droite, et l'article premier de la loi SRU 2002, présentée par un gouvernement de gauche, développent le même discours.

Il est vrai que la circulaire de 1973 intervenait dans un contexte particulier. Les élections municipales venaient de faire apparaître la constitution d'une couronne rouge enserrant Paris. La majeure partie des communes de la périphérie parisienne, où l'on a localisé le parc HLM, était alors tenue par le parti communiste.

### TRAJECTOIRES DE VIE, COMMUNAUTARISME ET MIXITE ETHNIQUE

*Ces réflexions me posent question en tant qu'élue ayant la mixité comme cheval de bataille. En effet, j'entends la notion de mixité, comme celle de mixité ethnique comme un moyen de s'attaquer aux sources des problèmes de sécurité. Ainsi, selon moi, dans un quartier où vit une même communauté, il est plus difficile pour des jeunes filles turques ou maghrébines d'échapper au*

Marie-Christine JAILLET

*traditionalisme. De plus, la **mixité ethnique évite le repli communautaire, qui est devenu aujourd'hui un repli agressif.***

Il existe des ressources dans ces quartiers, des ressources communautaires. **Au début d'une trajectoire de migration**, dans un premier temps, **il y a quelque chose de sécurisant à être avec les siens**. Mais cette trajectoire évolue vite et arrive le moment où le ou la migrant(e) se sent suffisamment assuré(e) pour vouloir et même aspirer à s'éloigner des siens. Il faudrait alors avoir la possibilité de quitter la communauté en sortant du quartier. Or, cette possibilité n'existe pas.

Il faut aussi **tenir compte des cultures migratoires**. Ainsi, je pense que la population turque a une culture migratoire construite par rapport à son statut en Allemagne, pays où il n'y pas eu de possibilités d'intégration. Les Turcs ont une référence migratoire qui n'est pas celle des Algériens, des Marocains, ou des Tunisiens ou d'autres populations en France. La situation des Turcs en France, du fait de cette histoire spécifique et de ce référent, est peut-être différente de celle d'autres communautés. En conséquence, le repli communautaire et le retour aux coutumes y sont peut-être plus affirmés et il est peut-être plus difficile de s'en détacher.

Je ne fais pas l'apologie du ghetto et du développement séparé tel qu'il existe en Grande-Bretagne. L'idée républicaine m'intéresse parce qu'elle est plus ambitieuse et qu'il existe un principe d'universalité et, d'une certaine manière, d'égalité, auquel on a envie de continuer à adhérer.

## A PROPOS DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Marie-Christine JAILLET

Les habitants des quartiers de grands ensembles ne revendiquent pas et sont le plus souvent silencieux. On remarque par ailleurs, que les classes moyennes militantes qui ne résident plus dans ces quartiers, qui y travaillent encore parfois, continuent bien souvent à y encadrer la vie. **Ces quartiers ne sont donc pas nécessairement représentés par ceux qui y résident aujourd'hui en plus grand nombre**, c'est-à-dire les nouvelles classes populaires.

*Quand les quartiers populaires ont été réhabilités, les pouvoirs publics ont encouragé la participation des habitants à ces projets. En tant qu'habitante, j'ai constaté que notre quartier est, en effet, devenu plus participatif, nous avons même participé un temps à la commission d'attribution, alors mixte. Mais nous avons dû nous retirer pour ne pas nous rendre complices des décisions prises avec lesquelles nous n'étions pas d'accord. Prenons l'exemple du numéro unique : **il a plus permis d'orienter les populations que de les compter.***

*La concertation aujourd'hui ne donne plus rien car les décisions sont déjà prises : nous en sommes écartés. Autrefois, nous avions une vue d'ensemble, nous étions dans toutes les commissions, nous avions des interlocuteurs. Aujourd'hui, il existe un réel problème de démocratie.*

*Par exemple, les décisions prises par rapport au transport public pour notre quartier vont dans le sens où celui-ci sera laissé de côté. Par conséquent, nous devons prendre de multiples correspondances afin d'accéder au centre-ville.*

*Nous avons droit à une qualité de vie, qui peut passer par un meilleur aménagement des espaces publics, la mise en place d'équipements publics. Mais cette qualité, nous la perdrons peut-être ailleurs : ils verrouilleront par exemple les transports en commun.*

Marie-Christine JAILLET

<sup>11</sup> H. DUBEDOUT,  
“Ensemble, refaire la  
ville”, La  
Documentation  
Française, 1983, 122p.

Par rapport à la participation, je pense que nous sommes dans une société tout à fait paradoxale. Le **projet de H. DUBEDOUT<sup>11</sup> portait sur la transformation de la démocratie dans les quartiers en développement social**. Il voulait faire de ces espaces des laboratoires d'expérimentation d'un nouveau fonctionnement démocratique. On a perdu aujourd'hui toute perspective utopique de transformation : on est sur l'injonction à la participation. Celle-ci ne s'applique qu'à ces quartiers. On peut se demander pourquoi.

Le problème de la participation réside surtout dans le fait qu'on ne fait pas confiance à ces habitants, parce que l'on a une certaine conception de la démocratie. Il faut avoir des compétences pour être citoyen, une capacité de jugement, qui s'acquiert notamment à l'école. Or, les **habitants de ces quartiers sont toujours soupçonnés d'un défaut de compétences et/ou d'un excès d'appartenance communautaire**.

Par conséquent, il existe de réelles réticences à organiser une démocratie participative en France. Aux Etats-Unis, on fait au contraire une grande confiance aux ressources de la société civile. Ces deux visions participent de deux modèles différents. Le modèle américain est lié à son histoire : les pionniers ont dû compter, là où ils s'installaient, sur leurs seules ressources. En France, on est plus sur le mode de la défiance. C'est notamment pour cela que la question de la représentativité des participants permet de disqualifier les expériences de démocratie participative.

De plus, la participation réduite à la seule échelle des quartiers « politique de la ville » n'est pas crédible. Elle est un leurre, quand l'espace de la participation est délimité au quartier alors que le lieu de pouvoir est à la mairie, et qu'on demande la participation d'habitants, qui, par ailleurs, n'ont pas le droit de vote aux élections locales. C'est donner un droit restreint de participation à la démocratie locale.

## A PROPOS DES TRANSPORTS COLLECTIFS

*Comment se décompose la demande sociale en transport collectif dans ces quartiers et également dans les liaisons inter-quartiers ?*

Marie-Christine JAILLET

De multiples travaux, menés à Los Angeles et à Toulouse notamment, ont montré que plus les sociétés se développent, plus effectivement les individus ont la capacité d'assurer leur mobilité, plus les transports en commun sont utilisés par les populations pauvres ou "handicapées".

Des villes ont développé des politiques de transports en commun pour relier les quartiers périphériques au centre de la ville. Cela a eu deux conséquences :

- cette politique trop raisonnée en terme de « périphérie/centre » n'a pas réglé la question de l'accès de ces populations à l'emploi, qui s'est délocalisé aussi en périphérie, mais dans d'autres périphéries : les liaisons entre périphéries sont peu développées et l'accessibilité aux zones d'emplois n'est pas assurée,
- l'apparition d'un discours des résidents et des commerçants du centre-ville, qui se sentent envahis par « les barbares » des périphéries.